

Le 12 août 2004

Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Par courriel et par messenger**

Téléphone : (514) 289-2211, p. 3596  
Télécopieur : (514) 289-5197

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2005-2006  
Dossier Régie : R-3541-2004  
Notre dossier : R000012//FE

---

Chère consœur,

Dans sa décision D-2004-159, la Régie invitait les intéressés et le Distributeur à émettre leurs commentaires concernant la procédure à adopter pour l'examen de la preuve relative aux structures tarifaires et aux frais de service de nature administrative, déposée le 12 juillet dernier. Par la présente, Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) émet sa position à cet égard.

Le Distributeur ne croit pas qu'il soit nécessaire d'aborder ces deux sujets distinctement de l'ensemble du dossier tarifaire 2005-2006. Hydro-Québec Distribution suggère donc d'accorder le même traitement procédural à la preuve relative aux structures tarifaires et aux frais de service de nature administrative que celui applicable à l'ensemble du dossier. À l'appui de cette proposition, soulignons qu'il s'agit de sujets ayant fait l'objet de plusieurs rencontres techniques (sept pour les structures tarifaires et trois pour les frais de nature administrative), ils sont donc bien connus des intervenants usuels des dossiers tarifaires du Distributeur et leur analyse concomitante aux autres sujets ne devrait pas retarder indûment le traitement de l'ensemble du dossier. D'ailleurs, à cet effet, nous sommes d'opinion qu'il devrait y avoir peu de demandes de renseignements de la part des intervenants sur ces sujets.

**Avocat en chef**  
Pierre Gagnon  
**Directrice – Distribution**  
Jacinte Lafontaine  
**Directrice – Production**  
Isabelle Rayle-Doiron  
**Directeur – TransÉnergie**  
F. Jean Morel

**Avocats**  
Sylvain Aird  
Stéphanie Assouline  
Sophie Baril  
Erika Beaumier  
Paul Charbonneau  
Josée Deland  
Valérie Durand

Éric Fraser  
Yves Fréchette  
Rita-Rose Gagné  
Christian Houde  
Line Janelle  
Jean-François Lacasse  
Julie Lapierre

Nicole Lemieux  
Jean-François Mercure  
Maria Moudfir  
Cathy Noseworthy  
Jocelyne Paquette  
Pascal Parent  
Michel Pasini

Dominique Piché  
Louis Prévost  
Jean Rajotte  
Sylvy Rhéaume  
Carolina Rinfret  
Jean-Olivier Tremblay  
Simon Turmel

Par ailleurs, étant donné que le Distributeur ne demande aucune modification des structures tarifaires et des frais de service de nature administrative, les débats relatifs à ces sujets devraient demeurer relativement simples, chaque intervenant ayant le loisir de se positionner par rapport à la preuve du Distributeur et de faire des propositions, le cas échéant. En ce sens, l'intégration au dossier tarifaire général apparaît souhaitable puisqu'elle permettra une analyse de ces sujets dans le contexte de la demande tarifaire du Distributeur dans son ensemble.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Me Éric Fraser

ÉF/cl

c.c. : Intervenants R-3492-2002 (par courriel seulement)